

BStGer BB.2012.157 vom 10. Oktober 2012

Bundesstrafgericht, 2012-10-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2012.157

FR: TPF BB.2012.157 du 10 octobre 2012

IT: TPF BB.2012.157 del 10 ottobre 2012

Regeste

Participation à la procédure de levée des scellés devant le tribunal des mesures de contrainte (art. 248 CPP en lien avec l'art. 105 CPP).

Erwägungen

E. 1

Le recours est irrecevable.

E. 2

La requête d'effet suspensif est sans objet.

E. 3

Un émolument de CHF 500.-- est mis à la charge de la recourante.

Bellinzone, le 11 octobre 2012

Au nom de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président: Le greffier:

Distribution

- Me Pierre de Preux, avocat, - Ministère public de la Confédération - Tribunal des mesures de contrainte

Indication des voies de recours Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cette décision.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.